

Les allocataires contrôlés par les caisses d'Allocations familiales en 2015

En 2015, la branche Famille a versé directement plus de 70 milliards d'euros de prestations. 11,8 millions de foyers allocataires ont bénéficié d'au moins une de ces prestations au titre de décembre 2015. Pour gérer l'ensemble de ces droits, les caisses d'Allocations familiales (Caf) recueillent de nombreuses informations transmises par les allocataires et les tiers (bailleurs). Si les données sont erronées ou traitées avec retard, les sommes versées (ou non versées) ne correspondent pas au droit réel. Une grande partie de ces anomalies se règlent d'elles-mêmes par la mise à jour des dossiers des allocataires, mais les contrôles des Caf permettent également de détecter des situations non conformes. Il s'agit la plupart du temps d'erreurs ou d'oublis non volontaires de l'allocataire mais aussi, dans des proportions plus faibles, de déclarations volontairement erronées génératrices de fraude. Les corrections de ces anomalies génèrent des régularisations en faveur ou en défaveur du bénéficiaire. En 2015, plus de 160 000 foyers allocataires ont fait l'objet d'un contrôle à domicile et plus d'1,7 million ont eu un contrôle sur pièce. Les vérifications étant orientées vers les dossiers avec un fort risque déclaratif, les allocataires les plus souvent contrôlés sont ceux qui connaissent davantage de changements de situations.



La détermination du droit aux prestations nécessite le recueil de nombreuses informations à traiter par les Caf (situations professionnelle et familiale, ressources financières, etc.). Le paiement à bon droit se définit comme le versement au bon moment des sommes exactes des prestations auxquelles l'allocataire a droit. Pour que celui-ci soit assuré, il faut que les Caf puissent disposer et traiter des informations conformes et exactes au moment de la liquidation du droit. Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, cela génère des indus (sommes trop perçues par l'allocataire) ou des rappels (sommes dues à l'allocataire).

En 2015, les Caf ont détecté des indus bruts pour plus de 2,5 milliards d'euros, concernant environ 3 millions de foyers allocataires. Par ailleurs, plus de 5 millions de foyers ont été concernés par au moins un rappel brut¹ détecté dans l'année, pour une somme globale d'environ 7 milliards d'euros.

Beaucoup de ces régularisations ont été générées par l'actualisation des dossiers des allocataires (exemple : retard de déclarations de changement de situation). Mais une partie croissante des corrections sont le résultat des contrôles ex-post des Caf : près de 690 millions d'euros d'indus (soit plus du quart du total des indus) et plus de 330 millions d'euros de rappels (soit environ 5 % du total

des rappels) ont été détectés à l'issue de vérifications.

Les actualisations des dossiers et les contrôles des Caf font que neuf mois après la date du droit étudié, on estime qu'environ 95 % des montants versés par les Caf le sont « à bon droit ». À 24 mois, ce sont plus de 97 % des montants versés qui le sont « à bon droit ».

Le risque déclaratif

Une grande partie des informations nécessaires à la gestion des droits, appelées « données entrantes », sont déclaratives. Il s'agit du principal risque de paiement non conforme d'une prestation, l'autre risque possible résultant d'une erreur de traitement par la Caf.

La branche Famille sécurise les données entrantes en amont du versement, par des actions de prévention et par des contrôles intégrés dans les télé-procédures. Les données des services fiscaux sécurisent à la source les informations sur les ressources annuelles. En outre, les échanges réguliers avec Pôle emploi fiabilisent automatiquement les déclarations des situations professionnelles et des montants des indemnités chômage des foyers allocataires concernés (environ 4 millions en 2015), et corrigent les droits le cas échéant. Les Caf procèdent également à de nombreux autres contrôles ex-post, pour vérifier la conformité des conditions des versements des



droits. Plusieurs informations sont ainsi examinées : état civil, résidence, situation familiale, situation professionnelle, ressources, logement.

Les contrôles peuvent aboutir à la correction d'éléments du dossier entraînant, le cas échéant, une modification des droits versés (encadré 1). Ces régularisations ne correspondent pas toutes à des cas de fraudes. Le plus souvent, il s'agit d'omission ou d'erreur de déclarations involontaires. L'indu est qualifié de « frauduleux » en cas de répétitions ou d'intentions. Par ailleurs, les vérifications des Caf peuvent aussi amener à corriger le droit en faveur de l'allocataire, en lui versant des rappels.

Environ 163 000 foyers allocataires ont fait l'objet d'un contrôle sur place en 2015

En 2015, les contrôleurs des Caf se sont rendus au domicile de plus de 163 000 foyers allocataires. Plus des deux tiers (en croissance chaque année) des contrôles sur place sont aujourd'hui lancés à partir d'un ciblage national issu d'une

Sources et définitions

Tous les mois, le système d'information des Caf enregistre les résultats des contrôles par foyer allocataire, ce qui permet de récolter un certain nombre de données (types, durées, impacts financiers, etc.). L'ensemble des vérifications des données entrantes sont réalisées à partir des échanges de données avec Pôle emploi, des contrôles sur pièce et des contrôles sur place.

Le contrôle peut détecter un indu brut et/ou un rappel brut^(*). Parfois, le contrôle aboutit à la fois à un indu et à un rappel, sur une même prestation ou sur des prestations différentes, qui peuvent se compenser. Du point de vue de l'allocataire, le contrôle se traduit par un indu net si la somme trop perçue est supérieure à la somme due par la Caf (quelle que soit la prestation). À l'inverse, l'allocataire se retrouve avec un rappel net si la somme due par la Caf est supérieure au montant trop-perçu.

^(*) Les rappels suite à suspension du dossier ne sont pas comptabilisés dans l'analyse.

Tableau 1 - Les foyers allocataires ayant fait l'objet d'un contrôle en 2015 en fonction de leurs caractéristiques, en comparaison de l'ensemble des foyers

	Ensemble des foyers allocataires (décembre 2015 - Fileas)**	Foyers allocataires ayant fait l'objet d'un contrôle sur place clos en 2015	Foyers allocataires ayant fait l'objet d'un contrôle sur pièce clos en 2015	Foyers allocataires ayant fait l'objet d'un contrôle Rac clos en 2015 (sur pièce ou sur place)
Répartition des allocataires (en % du total)				
Situation familiale*				
Isolés, sans enfant	38	27	33	38
Couples sans enfant	5	6	8	9
Familles monoparentales	16	36	29	22
Couples avec enfant(s)	41	29	29	31
Âge du responsable dossier*				
Moins de 30 ans	22	17	23	24
De 30 à 39 ans	28	25	28	30
De 40 à 59 ans	40	52	43	41
60 ans et plus	10	4	5	5
Situation professionnelle du responsable du dossier*				
En activité	46	28	34	34
Travailleurs indépendants	4	6	6	7
Chômage et assimilé	12	24	26	31
Inactivité	16	31	22	21
Étudiants	8	1	4	0
Retraités	7	2	3	2
Autres	7	6	6	5
Revenus mensuels bruts, par unité de consommation*				
Inconnus	-	9	6	3
De 0 à 499 euros	16	14	14	12
De 500 à 999 euros	33	57	53	55
De 1 000 à 1 499 euros	26	15	22	24
De 1 500 à 1 999 euros	12	3	4	4
2 000 euros et plus	14	2	2	1
Enfants*				
Présence d'un enfant de moins de 14 ans	49	50	46	45
Présence d'un enfant de 14 à 17 ans	18	25	19	15
Présence d'un enfant de 18 à 25 ans	9	28	14	10
Changements de situations***				
Aucun changement	61	40	43	38
Entre un et deux changements	32	41	41	43
Entre trois et cinq changements	7	17	15	17
Plus de cinq changements	0	2	1	1
Ensemble	100	100	100	100

Source : Cnaf, fichiers Fileas et Allnat. Champ : foyers allocataires de prestations légales, France entière. Lecture : les couples avec enfant(s) représentent 41 % de l'ensemble des foyers bénéficiaires de prestations légales versées au titre de décembre 2015, et 29 % des foyers ayant fait l'objet d'un contrôle sur place clos en 2015. (*) Situations au moment de la clôture du contrôle. (**) Bénéficiaires de prestations légales versées au titre de décembre 2015 (fichier Fileas). (***) Changements de situations familiale et professionnelle (allocataire ou conjoint) au cours de 2015.

ENCADRÉ 2

Les situations de fraude

Les dossiers pour lesquels le contrôleur suspecte une fraude sont examinés par la Caf dans le cadre d'une commission administrative d'experts. Les critères matériels et intentionnels de la fraude suspectée y sont alors étudiés. En 2015, près de 40 000 fraudes ont été qualifiées, pour un préjudice total s'élevant à près de 248 millions d'euros.

Il s'agit le plus souvent d'omissions de déclaration de ressources de longue durée et répétitions de fausses déclarations (75 %), plus rarement de fraudes à l'isolement (16 %), et enfin de faux, usages de faux, escroqueries (9 %).

méthode statistique dite de *data mining*². En effet, depuis 2011, la branche Famille a mis en place un dispositif de *scoring* national des foyers allocataires en fonction de leur risque déclaratif.

Concrètement, une modélisation statistique permet d'estimer chaque mois, pour tous les foyers allocataires, la probabilité qu'il existe une anomalie de paiement significative sur le dossier. Les autres contrôles à domicile sont initiés par des signalements (Caf, partenaires institutionnels, Justice, etc.) ou par des ciblage locaux ou aléatoires.

1,7 million de foyers allocataires contrôlés sur pièce en 2015

Par ailleurs, les Caf réalisent de nombreux contrôles de cohérence entre les ressources et l'activité déclarées, dits "contrôles ressources activité" (Rac), la plupart étant réalisés sur pièce. En 2015, des contrôles ont été menés sur plus d'un million de foyers bénéficiaires pour repérer des situations d'incohérence entre la nature des ressources et la situation professionnelle connues à partir du dossier allocataire.

Les principaux autres contrôles sur pièce pouvant rectifier les droits perçus sont des contrôles ciblés par le *data mining* ou par signalements, ainsi que des vérifications sur des risques particuliers. Au total, plus d'1,7 million de foyers ont fait l'objet d'un contrôle sur pièce en 2015.

Dans l'ensemble, les vérifications des données entrantes tout mode confondu (sur place, sur pièce ou automatisées à travers des échanges de données) ont concerné plus de 5 millions de foyers allocataires en 2015. La suite de l'analyse se concentre sur les contrôles sur place et sur pièce.

Les foyers les plus contrôlés sont ceux qui connaissent davantage de changements de situation

Les 163 000 foyers ayant fait l'objet d'un contrôle sur place en 2015 ont des profils qui se distinguent significativement de l'ensemble des allocataires (tableau 1).

Les contrôles sur place (qui concernent environ 1 % des allocataires de 2015) ou sur pièce (13 % des allocataires) sont orientés vers les dossiers les plus soumis au risque déclaratif, à savoir ceux qui connaissent davantage de changements de situations. Environ 60 % des foyers contrôlés en 2015 ont connu au moins un changement de situation professionnelle ou familiale, contre 40 % dans l'ensemble de la population.

47 % des foyers avec plus de six changements dans l'année ont eu un contrôle sur pièce, contre seulement 9 % pour les foyers sans changement (tableau 2). Les bénéficiaires d'un complément de revenu [Rsa, Aah ou revenu de solidarité (Rso)] sont plus souvent contrôlés que les autres, car il s'agit des prestations les plus soumises au risque déclaratif. Cependant, même pour les foyers percevant une autre prestation qu'un complément de revenu, la probabilité d'être contrôlé augmente avec le nombre de changements de situations.

Les contrôles sur place détectent plus souvent des indus nets

Parfois, les vérifications des Caf ne révèlent aucune anomalie ou corrigent des éléments du dossier sans que cela se traduise par un impact financier pour l'allocataire. Lorsque le contrôle détecte une somme trop perçue, cela ne signifie pas nécessairement que l'allocataire a fraudé (encadré 2).

Dans plus d'un cas sur trois, les allocataires contrôlés à domicile

Tableau 2 - Part des foyers allocataires ayant fait l'objet d'un contrôle en 2015, en fonction des prestations perçues et du nombre de changements de situations (en %)

Nombre de changements de situations*	Ensemble des foyers allocataires au titre de 2015			Foyers allocataires percevant un complément de revenu (Rsa socle ou activité/Rso/Aah) au titre de 2015 (avec ou sans autres prestations)			Foyers allocataires percevant des aides au logement (Apl/Alf/Als) au titre de 2015 sans complément de revenu			Foyers allocataires percevant des prestations familiales** au titre de 2015 sans complément de revenu ni aide au logement		
	Sur place	Sur pièce	Rac	Sur place	Sur pièce	Rac	Sur place	Sur pièce	Rac	Sur place	Sur pièce	Rac
0	1	9	5	2	19	12	0	7	3	0	1	0
1 à 2	2	17	11	3	30	23	1	10	5	0	3	1
3 à 5	3	28	20	4	39	31	2	18	10	1	5	1
6 ou +	6	47	35	6	53	43	5	34	18	ns	ns	ns
Ensemble	1	13	8	2	25	18	1	9	4	0	2	0

Source : Cnaf, fichiers Allnat. Champ : foyers allocataires de prestations légales, France entière. Lecture : 39 % des foyers allocataires percevant un complément d'activité au titre de 2015 et ayant connu entre trois et cinq changements de situations sur 2015 ont fait l'objet d'un contrôle sur pièce clos en 2015. ns : résultats non significatifs. (*) Changements de situations familiale et professionnelle (allocataire ou conjoint) au cours de 2015. (**) Prestations familiales : Af, Cf, Asf, Aeeh et Paje.

Tableau 3a - Foyers allocataires contrôlés en 2015 avec indu net

	Foyers allocataires contrôlés en 2015		Montants des indus nets pour les foyers allocataires contrôlés en 2015 avec indu net (en euros)			
	Nombre de foyers allocataires contrôlés au moins une fois	Part des foyers allocataires contrôlés avec indu net	Montant moyen de l'indu net	Montant médian de l'indu net	Montant du 1 ^{er} quartile de l'indu net	Montant du 3 ^e quartile de l'indu net
Contrôle sur place	1 63 000	38 %	3 065	1 150	325	3 720
Contrôle sur pièce	1 740 000	18 %	1 060	460	165	1 165
Contrôle Rac (sur pièce ou sur place)	1 092 000	24 %	1 005	450	160	1 105

Tableau 3b - Foyers allocataires contrôlés en 2015 avec rappel net

	Foyers allocataires contrôlés en 2015		Montants des indus nets pour les foyers allocataires contrôlés en 2015 avec indu net (en euros)			
	Nombre de foyers allocataires contrôlés au moins une fois	Part des foyers allocataires contrôlés avec rappel net	Montant moyen du rappel net	Montant médian du rappel net	Montant du 1 ^{er} quartile du rappel net	Montant du 3 ^e quartile du rappel net
Contrôle sur place	1 63 000	12 %	1 045	470	165	1 185
Contrôle sur pièce	1 740 000	13 %	650	385	140	800
Contrôle Rac (sur pièce ou sur place)	1 092 000	18 %	640	385	145	795

Source : Cnaf, fichiers Allnat. **Champ :** foyers allocataires de prestations légales, France entière. **Lecture :** parmi les foyers ayant un indu net à l'issue d'un contrôle Rac clos en 2015, 50 % ont un indu net d'un montant inférieur à 450 euros (montant médian), 25 % ont un indu net d'un montant inférieur à 160 euros (1^{er} quartile), 25 % ont un montant supérieur à 1 105 euros (3^e quartile).

ont un indu net (tableau 3a, encadré 1). Pour la moitié d'entre eux, la somme trop perçue est inférieure à 1 150 euros. L'indu net moyen s'élève à 3 065 euros.

Dans 12 % des cas, le contrôle aboutit à une régularisation nette en faveur de l'allocataire (rappel net), pour un montant moyen de 1 045 euros (tableau 3b). Pour la moitié des allocataires bénéficiant d'un rappel net, le montant net dû par la Caf est inférieur à 470 euros.

Les contrôles sur pièce rectifient moins souvent les droits des allocataires et pour des montants moins importants que les contrôles sur place. 18 % des allocataires ont un indu net

pour un montant moyen de 1 060 euros. 13 % des foyers contrôlés bénéficient d'un rappel net avec un montant moyen de 650 euros.

Ces différences d'impact financier sont en partie liées au fait que les contrôles sur place vérifient l'ensemble du dossier du foyer allocataire, potentiellement sur plusieurs années, là où les contrôles sur pièce se concentrent sur une situation particulière du dossier. D'ailleurs, les contrôles sur place avec impact financier rectifient en moyenne 12 mois de droit pour les indus et 9 mois de droit pour les rappels, alors que pour les contrôles sur pièce, les régularisations portent sur six mois pour les indus et cinq mois pour les rappels.

Cécile Chantel ■
Cnaf - Dser

■ **Notes**

- (1) Pour les rappels, le complément mode de garde (Cmg) et l'allocation de rentrée scolaire (l'Ars) ne sont pas comptabilisés car ce sont des prestations souvent versées sous forme de rappels.
- (2) Le *data mining*, traduit littéralement en « exploration de données », se définit comme la capacité d'extraire des informations à partir d'un grand nombre de données.

■ **Pour en savoir plus**

- Buchet D., 2013, Focus – Le paiement à « bon droit » des prestations sociales des Caf, *Informations sociales*, n° 178, pp. 97-103.
- Chantel C., Collinet P., 2014, Les indus et les rappels de prestations légales des caisses d'Allocations familiales en 2013, *l'e-ssentiel*, n° 150.
- Collinet P., 2013, Focus – Le data mining dans les Caf : une réalité, des perspectives, *Informations sociales*, n° 178, pp. 129-132.
- Dubois V., Paris M., Weill P-E, 2016, Politique de contrôle et lutte contre la fraude dans la branche Famille, *Dossier d'Étude*, n° 183.
- Demangeot M., Legendre E, Reduron V., Van Wassenhove T., 2016, Les prestations versées par les Caf : quasi-stabilité du nombre de foyers allocataires en 2015, *l'e-ssentiel*, n° 164.

Directeur de la publication
Daniel Lenoir
Directeur de la publication délégué
Bernard Tapie

Rédactrice en chef
Lucienne Hontarrède
Maquettiste
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75 685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769